

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna - Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures,
 le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
 en exercice : 49
 présents : 34
 procurations : 6
 votants : 40

PRESENTS : A. RIESEN, G. ZORITCHAK S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, P.J. CRASTES, A. CUZIN, V. LECAQUE, P. CHASSOT, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. GRATS, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J.C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, J.P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, A. AYEB, M-N. BOURQUIN, F. DE VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. GUILLET

REPRESENTES : C. CACOUAULT par V. LECAQUE, M. SALLIN par M. GRATS, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, H. ANSELME par A. AMAR, C. DURAND par A. MAGNIN

EXCUSES : M. MERMIN, J. LAVOREL

Date de convocation :
 15 septembre 2023

ABSENTS : J-L. PECORINI, J. CHEVALIER, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, L. CHEVALIER, L. JACQUET, F. BENOIT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° 20230925_cc_fin_93

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE ZAC CERVONNEX

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Le compte administratif 2022 du budget annexe ZAC Cervonnex a été adopté en Conseil communautaire le 26 juin 2023, avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

Budget annexe ZAC Cervonnex	Compte administratif 2022
Recettes de fonctionnement	0,00 €
Dépenses de fonctionnement	0,00 €
Solde de fonctionnement	0,00 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>180 328,68 €</i>
RESULTAT de fonctionnement	180 328,68 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses d'investissement	0,00 €
Solde d'investissement	0,00 €

Reprise Résultat N-1

1 623 273,17 €

RESULTAT d'investissement (sans RAR)**1 623 273,17 €**

Solde des restes à réaliser (RAR)

0,00 €

RESULTAT d'investissement (avec RAR)**1 623 273,17 €****RESULTAT DE CLOTURE****1 803 601,85 €**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5,

Vu la délibération n° 20230626_cc_fin62 du 26 juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe ZAC Cervonnex,

DELIBERE**Article 1 :**

- **reporte** le résultat excédentaire d'investissement de 1 623 273,17 € en recette d'investissement au compte 001 ;
- **inscrit** le résultat de la section de fonctionnement en couverture de la section d'investissement, au compte 1068, pour un montant de 180 328,68 €.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le :

Publiée électroniquement le :

Le secrétaire de séance
Carole VINCENTLe Président,
Pierre-Jean CRASTES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.